

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-deuxième session
Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)
22-27 juin 1998**

Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

RESUME

Décision requise : Conformément aux paragraphes 90-117 des Orientations, il est demandé au Bureau de :

- (i) prendre des décisions concernant les demandes d'assistance internationale pour le patrimoine naturel et culturel dont le montant se situe entre 20.000 et 30.000 \$ E.U. (compris).

Les directives concernant les demandes d'assistance internationale figurant aux paragraphes 90-117 des Orientations ont été synthétisées sur le Tableau I.

Type of d'assistance internationale												
	PREPARATOIRE			FORMATION			COOPERATION TECHNIQUE			URGENCE		
	Affectation maximum en \$ EU	Avis des organes consultatifs	Etat des paiements dûs au Fonds	Affectation maximum en \$ EU	Avis des organes consultatifs	Etat des paiements dûs au Fonds	Affectation maximum en \$ EU	Avis des organes consultatifs	Etat des paiements dûs au Fonds	Affectation maximum en \$ EU	Avis des organes consultatifs	Etat des paiements dûs au Fonds
Décision par												
PRESIDENT	15,000.00	n/a	applicable	20,000.00	selon affectation	n/a	20,000.00	selon affectation	applicable	50,000.00	selon affectation	n/a
BUREAU	n/a			30,000.00	selon affectation	n/a	30,000.00	selon affectation	applicable	75,000.00	selon affectation	n/a
COMITE	n/a			supérieure 30,000.00	selon affectation	n/a	supérieure 30,000.00	selon affectation	applicable	supérieure 75,000.00	selon affectation	n/a

Note: n/a = non applicable

A. Patrimoine naturel

A.1 LA DOMINIQUE (Coopération technique pour la cérémonie d'inscription du Parc national de Morne trois Pitons et la Conférence régionale sur la Convention du patrimoine mondial)

Site du patrimoine mondial concerné : Parc national de Morne Trois Pitons.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : Une demande concernant la révision du plan de gestion du Parc national de Morne Trois Pitons, pour un montant de 13.900 \$ E.U., a été envoyée au Président pour étude.

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Cotisations entièrement réglées jusqu'en 1997.

Résumé : Le Parc national de Morne Trois Pitons a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par le Comité à sa vingt et unième session en tant que premier site naturel de l'Est des Caraïbes. Cette demande de coopération technique, transmise par le ministère du Tourisme de la Dominique, concerne une assistance pour l'organisation d'une cérémonie d'inscription et la tenue d'une conférence régionale sur "La Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et son applicabilité sociale, biologique, culturelle et économique pour les Caraïbes" du 3 au 5 août 1998. La conférence aura pour objectif de promouvoir la Convention du patrimoine mondial parmi les Etats des Caraïbes et de servir de tribune de mise en commun d'expériences régionales (tourisme écologique compris) et de connaissances techniques avec d'autres Etats parties de la région. La conférence sera particulièrement centrée sur la mise en œuvre de la partie de la Convention qui traite du patrimoine naturel, notamment pour sensibiliser les gestionnaires de ressources naturelles et les informer des procédures techniques (dont le processus de proposition d'inscription et l'assistance internationale). Les participants sont des directeurs de parcs nationaux et des spécialistes du tourisme, de la culture et de l'environnement, ainsi qu'un certain nombre d'associations régionales de conservation.

Répartition du budget :

Budget total :	123.963,40 \$ E.U.
Apport national : (y compris du mécénat du secteur privé pour un montant de 5.362,40 \$ E.U. et une contribution locale de 16.000 \$ E.U.)	21.363,40 \$ E.U.
Autre apport : Frais d'avion et d'hébergement assurés par les délégués et des sponsors internationaux.	72.600 \$ E.U.
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : Pour le transport et les indemnités journalières des experts, l'interprétation, la communication, l'enregistrement vidéo de la conférence et le rapport final de la conférence.	30.000 \$ E.U.

Evaluation de la demande : L'UICN a fourni des commentaires détaillés sur cette demande et a insisté en particulier sur la nécessité de définir clairement : (1) les objectifs de la conférence et les résultats escomptés et la sélection des participants de la région ; et a recommandé (2) de se concentrer davantage sur des thèmes présentant un intérêt pour la région, tels que ceux qui sont associés à des sites potentiels comportant des zones côtières et marines. Les

commentaires ont été adressés aux autorités nationales et toute nouvelle information reçue sera présentée au Bureau.

Action du Bureau : Si des clarifications concernant les objectifs et le domaine d'étude de la conférence sont reçues des autorités nationales, le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant total demandé de **30.000 \$ E.U.**

B. Patrimoine culturel

B.1 BULGARIE (Coopération technique pour l'achat d'équipement de déshumidification pour l'église de Boyana)

Site du patrimoine mondial concerné : Eglise de Boyana.

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Cotisations entièrement réglées jusqu'en 1997.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Coopération technique : 1982 : Equipement pour Boyana et deux autres sites du patrimoine mondial (40.212 \$ E.U.).

1992 : Equipement pour améliorer les conditions de l'environnement afin de protéger les peintures murales de Boyana (10.000 \$ E.U.).

Résumé : En 1996 et 1997, l'UNESCO a fourni des équipements pour un laboratoire mobile pour la Bulgarie pour une analyse scientifique de la structure et des matériaux des monuments appartenant aux sites culturels du patrimoine mondial. A la fin de 1997, il a été indiqué que "le travail continue mais le manque de fonds et l'état précaire des peintures murales et du système de climatisation qui est vital pour leur préservation pose des problèmes permanents." Comme cela lui était demandé, l'Etat partie a préparé un rapport sur l'état de conservation du bien qui signalait la nécessité de remplacer certains équipements anciens afin de stabiliser les conditions climatiques dans l'église et préserver les fresques du XIII^e siècle. L'Etat partie fait cependant une demande de coopération technique pour la livraison de l'équipement énuméré ci-après afin de réparer et/ou remplacer l'équipement ancien pour le contrôle du climat à l'intérieur de l'église de Boyana :

1. Déshumidificateur automatique	3.000 \$ E.U.
2. Cylindre de déshumidificateur, livré par l'UNESCO en 1996-1997	600 \$ E.U.
3. Pièces de rechange pour imprimante (pour imprimer les données climatiques)	800 \$ E.U.
4. Equipement de contrôle (pour mesurer les conditions climatiques)	100 \$ E.U.
5. 12 radiateurs électriques	500 \$ E.U.
6. Climatisation	20.000 \$ E.U.

Répartition du budget :

Budget total :	35.000 \$ E.U.
Poursuite du travail de préservation	10.000 \$ E.U.
Achat d'équipement	25.000 \$ E.U.
Apport national :	10.000 \$ E.U.
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :	25.000 \$ E.U.

Evaluation de la demande : L'ICOMOS appuie cette demande.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant total demandé de 25.000 \$ E.U.
--

B.3 REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE (Projet de restauration et conservation des Bains romains au sud de l'ancienne ville de Bosra)

Site du patrimoine mondial concerné : Ancienne ville de Bosra.

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Cotisations entièrement payées jusqu'en 1998.

Précédente contribution du Fonds du patrimoine mondial :

Coopération technique : 1996 : Préservation des bains romains au sud de l'ancienne ville de Bosra.

Résumé : En raison de pluies abondantes et de l'altération due à l'exposition à des vents forts, les toits des bains romains se sont détériorés et il a fallu empêcher tout nouvel écroulement de ces bains romains. En conséquence, les autorités syriennes, en coopération avec l'IFAPO (Institut français d'archéologie du Proche-Orient), ont lancé un projet de préservation en 1996. Cette demande permettrait d'aider les autorités nationales à poursuivre leur travail de préservation et leurs activités de formation sur place, en coopération avec l'IFAPO.

Les objectifs du projet sont les suivants :

1. Etudier les structures des bains romains ;
2. Faciliter l'installation de charpentes de l'infrastructure pour supporter le poids des toits des bains ;
3. Formation du personnel national.

Bénéficiaires directs : Restaurateurs nationaux, spécialistes de la conservation et personnel du Département des Antiquités et des Musées concernés.

Répartition du budget :

Budget prévisionnel total :	36.000 \$ E.U.
Les détails de la répartition du budget seront présentés au Bureau	
Apport national :	5.000 \$ E.U.
Autre apport (IFAPO) :	1.000 \$ E.U.

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial : **30.000 \$ E.U.**

Evaluation de la demande : L'ICOMOS apporte son appui à cette demande car il estime que le projet est bien conçu et organisé. Le Secrétariat considère également que cette demande est bien planifiée.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant total de 30.000 \$ E.U.

B.4 TURQUIE (Coopération technique pour la "Maison des habitants de Fatih" dans le centre historique d'Istanbul)

Site du patrimoine mondial concerné : Zones historiques d'Istanbul.

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Cotisations entièrement payées jusqu'en 1997.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Coopération technique	1983	Conservation des mosaïques de Sainte-Sophie, Zones historiques d'Istanbul (30.000 \$ E.U.)
	1987	Equipement de photogrammétrie, Zones historiques d'Istanbul (31.247 \$ E.U.)
	1988	Equipement, Zones historiques d'Istanbul (29.902 \$ E.U.)
	1991	Conservation des mosaïques de Sainte-Sophie, Zones historiques d'Istanbul (20.000 \$ E.U.)
	1994	Sainte-Sophie, Zones historiques d'Istanbul (20.000 \$ E.U.)
	1994	Restauration des mosaïques de Sainte-Sophie, Zones historiques d'Istanbul (30.000 \$ E.U.)
Formation	1987	Formation à la conservation de la pierre, Zones historiques d'Istanbul (12.000 \$ E.U.)

Résumé : Cette demande de coopération technique, présentée par la municipalité de Fatih à Istanbul, et soutenue par la commission nationale turque pour l'UNESCO, consiste à aider au fonctionnement de la "Maison des Habitants de Fatih", qui fournit des services de conseils de voisinage pour améliorer les conditions de logement et l'environnement bâti du quartier de Fatih, qui fait partie du centre historique d'Istanbul.

Les pressions dues au développement, notamment à cause de l'afflux constant de population dans la ville, ont abouti à un sérieux manque de logements et d'infrastructure publique, particulièrement dans les zones historiques protégées par l'Etat. Cependant, en raison de la législation stricte relative à la protection du patrimoine culturel et de la pauvreté des habitants, les nouvelles constructions sont interdites et la rénovation est même restreinte, ce qui conduit à une importante détérioration de l'environnement bâti. C'est notamment le cas dans le quartier de Fatih, qui comprend les secteurs de Zeyrek, Fener et Balat, où sont situés une vingtaine de monuments historiques inscrits sur l'inventaire national, dont ceux qui sont spécifiquement protégés par la Convention du patrimoine mondial. Comme il est mentionné dans le rapport réactif de l'ICOMOS présenté à la vingt et unième session du Comité, la zone historique de Zeyrek, célèbre pour ses maisons de bois de l'époque ottomane, a été en grande partie désertée par ses habitants en raison de l'instabilité structurelle des maisons historiques. L'insuffisance des investissements publics et privés conduit également au délabrement de Fener et Balat qui font partie de la zone de conservation protégée au niveau national et située à l'intérieur de la zone tampon du site du patrimoine mondial.

Conformément à la recommandation d'une étude menée par un projet commun Commission européenne/UNESCO/Fatih financé par l'Union européenne, la "Maison des Habitants de Fatih" pour la protection du patrimoine a été créée par la municipalité de Fatih en avril 1998

pour empêcher toute nouvelle détérioration du tissu historique urbain en mobilisant les habitants eux-mêmes pour les faire participer à l'effort de préservation. Dans le cadre du projet proposé doté d'un budget global de 170.920 \$ E.U., l'apport demandé au Fonds du patrimoine mondial est de 30.000 \$ E.U. Cet apport permettrait de financer la moitié du coût d'une mission internationale d'experts (d'une durée de trois mois) et les services d'urbanistes et d'architectes nationaux (i) pour monter le service de conseils de voisinage ; (2) pour réaliser les études socio-économiques et architecturales nécessaires des habitants et des bâtiments possédant une valeur architecturale et exigeant une réhabilitation urgente ; et (iii) pour préparer du matériel d'information sur le mécanisme de la conservation des bâtiments et sur le site web Internet traitant des zones historiques de Fatih/Istanbul qui doit être créé par la municipalité de Fatih.

Répartition du budget :

Budget prévisionnel total :		170.920 \$ E.U.
Apport national (Municipalité de Fatih) :		135.920 \$ E.U.
- acquisition et réhabilitation d'un bâtiment pour la Maison des Habitants	106.810 \$ E.U.	
- mobilier	19.910 \$ E.U.	
- frais de fonctionnement y compris les communications	4.200 \$ E.U.	
- cofinancement d'un assistant pour le projet national	5.000 \$ E.U.	
Autre apport (gouvernement français) :		5.000 \$ E.U.
- cofinancement à 50% d'un expert pour le projet international		
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :		30.000 \$ E.U.
- cofinancement à 50% d'un expert pour le projet international	5.000 \$ E.U.	
- cofinancement à 50% d'un assistant pour le projet national	5.000 \$ E.U.	
- experts nationaux (urbaniste, architecte, juriste)	6.000 \$ E.U.	
- équipement informatique et logiciels	4.000 \$ E.U.	
- création d'un site web sur Internet	4.000 \$ E.U.	
- document d'information imprimé	6.000 \$ E.U.	

Evaluation de la demande : Le Secrétariat apporte tout son soutien à ce projet, spécialement en raison de l'impact de renforcement des capacités qu'il présente pour les autorités locales et de l'engagement des habitants de l'endroit envers la préservation des maison de leur propre patrimoine. Les avis de l'ICOMOS et de l'ICCROM sont demandés et seront présentés au Bureau.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver le montant total demandé de **30.000 \$ E.U.** Le Bureau pourrait souhaiter, à cette occasion, insister sur l'importance d'encourager la participation active des habitants de l'endroit pour maintenir l'intégrité de zones de conservation urbaines qui exigent non seulement la préservation de monuments historiques mais aussi de bâtiments vernaculaires possédant une valeur architecturale.